

*Financial Statements of
États financiers de*

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**

*March 31, 2011
31 mars 2011*

Deloitte & Touche LLP
800 - 100 Queen Street
Ottawa, ON K1P 5T8
Canada

Tel: (613) 236-2442
Fax: (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Independent Auditor's Report

To the Board Members of
The Champlain Community Care Access Centre

We have audited the accompanying financial statements of Champlain Community Care Access Centre, which comprise the statement of financial position as at March 31, 2011 and the statements of operations, changes in net assets and cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil du
Centre d'accès aux soins communautaires de Champlain

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre d'accès aux soins communautaires de Champlain, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Independent Auditor's Report (continued)

Auditor's Responsibility (continued)

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Auditor's Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Centre as at March 31, 2011 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Deloitte & Touche LLP / s.r.l.

Chartered Accountants
Licensed Public Accountants

June 1, 2011

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur (suite)

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion de l'auditeur

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2011 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 1^{er} juin 2011

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE
Financial Statements
March 31, 2011**

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN
États financiers
31 mars 2011**

PAGE

Statement of Financial Position	1	Bilan
Statement of Operations	2	État des résultats
Statement of Changes in Net Assets	3	État de l'évolution de l'actif net
Statement of Cash Flows	4	État des flux de trésorerie
Notes to the Financial Statements	5 - 14	Notes complémentaires

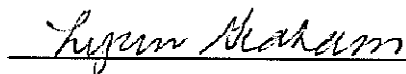
**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Statement of Financial Position
as at March 31, 2011

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Bilan
au 31 mars 2011

	2011	2010	
CURRENT ASSETS			ACTIF À COURT TERME
Cash	\$ 12,231,747	\$ 12,496,503	Encaisse
Accounts receivable (note 3)	971,385	525,824	Débiteurs (note 3)
Prepaid expenses	186,780	39,973	Frais payés d'avance
	13,389,912	13,062,300	
CAPITAL ASSETS (note 4)	4,440,366	3,460,629	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)
	\$ 17,830,278	\$ 16,522,929	
CURRENT LIABILITIES			PASSIF À COURT TERME
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 11,517,083	\$ 8,894,170	Créditeurs et charges à payer
Due to Ministry of Children and Youth Services	-	47,961	Dû au Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse
Due to MOHLTC (note 5)	1,773,929	3,992,769	Dû au MSSLD (note 5)
	13,291,012	12,934,900	
DEFERRED CONTRIBUTIONS - CAPITAL ASSETS (note 6)	4,440,366	3,460,629	APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)
EMPLOYEE FUTURE BENEFITS (note 7)	98,900	127,400	AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 7)
	17,830,278	16,522,929	
CONTINGENT LIABILITIES (note 8)			ÉVENTUALITÉS (note 8)
NET ASSETS			ACTIF NET
Invested in Capital Assets	-	-	Investi en immobilisations corporelles
Unrestricted	-	-	Non affecté
	-	-	
	\$ 17,830,278	\$ 16,522,929	

On behalf of the Board:

Director



Director



Au nom du Conseil :

Administrateur

Administrateur

See accompanying notes to the financial statements

Voir les notes complémentaires aux états financiers

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**

Statement of Operations
year ended March 31, 2011

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**

État des résultats
de l'exercice clos le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>	
Revenue			Revenus
MOHLTC	\$ 176,665,964	\$ 181,425,499	MSSLD
Investment income	116,869	34,042	Revenus de placements
Ministry of Children and Youth Services	305,293	282,415	Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Other	663,319	583,592	Autres
	177,751,445	182,325,548	
Expenses			Dépenses
Service delivery:			Prestation de services :
Purchased client services	119,591,034	126,601,696	Services achetés pour les clients
Salary, benefits and travel	41,344,050	39,882,824	Salaires, avantages sociaux et déplacements
General administration	1,362,278	815,612	Administration générale
Ministry of Children and Youth Services	305,293	282,415	Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Administration			Administration
Salary, benefits and travel	7,096,405	7,244,311	Salaires, avantages sociaux et déplacements
General administration	4,941,204	4,313,143	Administration générale
Rent and occupancy	2,800,653	2,814,507	Loyer et occupation
Legal fees	310,528	371,040	Frais juridiques
	177,751,445	182,325,548	
Excess of revenue over expenses before amortization	-	-	Excédent des revenus sur les dépenses avant amortissement
Amortization of deferred contributions - capital assets	1,190,797	1,160,264	Amortissement des apports reportés - immobilisations corporelles
Amortization of capital assets	(1,190,797)	(1,160,264)	Amortissement des immobilisations corporelles
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSES	\$ -	\$ -	EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES
See accompanying notes to the financial statements			Voir les notes complémentaires aux états financiers

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**

**Statement of Changes in Net Assets
year ended March 31, 2011**

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**

**État de l'évolution de l'actif net
de l'exercice clos le 31 mars 2011**

	Invested in Capital Assets	Unrestricted	Total		
	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	2011	2010	
BALANCE, BEGINNING OF YEAR	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 330,105	SOLDE AU DÉBUT
Prior year balances settled				(330,105)	Règlement de soldes d'exercices antérieurs
Amortization of capital assets	(1,190,797)	1,190,797	-	-	Amortissement des immobilisations corporelles
Amortization of deferred contributions - capital assets	1,190,797	(1,190,797)	-	-	Amortissement des apports reportés - immobilisations corporelles
Purchase of capital assets	2,170,534	(2,170,534)	-	-	Acquisition d'immobilisations corporelles
Deferred contributions - capital assets	(2,170,534)	2,170,534	-	-	Apports reportés - immobilisations corporelles
BALANCE, END OF YEAR	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	SOLDE À LA FIN

See accompanying notes to the financial
statements

Voir les notes complémentaires aux
états financiers

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Statement of Cash Flows
year ended March 31, 2011

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>	
Cash provided by (used for):			Encaisse provenant de (utilisée pour) :
Operating activities			Activités d'exploitation
Excess of revenue over expenses	\$ -	\$ -	Excédent des revenus sur les dépenses
Items not affecting cash:			Éléments sans incidence sur l'encaisse :
Amortization of capital assets	1,190,797	1,160,264	Amortissement des immobilisations corporelles
Amortization of deferred contributions			Amortissement des apports reportés -
- capital assets	(1,190,797)	(1,160,264)	immobilisations corporelles
Employee future benefits	(28,500)	(806,188)	Avantages sociaux futurs
Changes in non-cash operating			Variation des éléments hors caisse du
working capital items (note 10)	(236,256)	(1,801,041)	fonds de roulement d'exploitation (note 10)
Changes in net assets	-	(330,105)	Variation de l'actif net
	(264,756)	(2,937,334)	
Investing activities			Activités d'investissement
Purchase of capital assets	(2,170,534)	(360,943)	Acquisition d'immobilisations corporelles
Financing activities			Activités de financement
Deferred contributions	2,170,534	360,943	Apports reportés
NET DECREASE IN CASH	(264,756)	(2,937,334)	DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE
CASH, BEGINNING OF YEAR	12,496,503	15,433,837	ENCAISSE AU DÉBUT
CASH, END OF YEAR	\$ 12,231,747	\$ 12,496,503	ENCAISSE À LA FIN
See accompanying notes to the financial statements			Voir les notes complémentaires aux états financiers

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2011

1. DESCRIPTION OF THE ORGANIZATION

The Champlain Community Care Access Centre was formed on January 1, 2007 under Bill 36, the Local Health System Integration Act 2005 and is comprised of the assets, liabilities and net assets (deficiencies) of the following former Community Care Access Centres (CCACs): Ottawa Community Care Access Centre, Community Care Access Centre Eastern Counties, Renfrew County Community Care Access Centre and a portion of the Access Centre for Community Care in Lanark, Leeds and Grenville.

The Champlain Community Care Access Centre is a statutory provincially-funded, charitable, not-for-profit organization with a mandate to provide home health care support services, placement in long-term care facilities, and one-stop access to information and referral to related community resources.

The Centre is a charitable organization under the Income Tax Act and, as such is exempt from income tax.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles (GAAP) and include the following significant accounting policies:

Revenue recognition

The Centre follows the deferral method of accounting for contributions which includes donations and government grants.

Under the Health Insurance Act and Regulations thereto, the Centre is funded primarily by the Province of Ontario in accordance with budget arrangements established by the Ministry of Health. Operating grants are recorded as revenue in the period to which they relate. Grants approved but not received at the end of an accounting period are accrued. Where a portion of a grant relates to a future period, it is deferred and recognized in that subsequent period. Total funding for the Centre is not finalized until the Ministry of Health has reviewed the financial returns for the year. Any adjustments to the funding which may result from negotiations with the Ministry will be reflected in the accounts when negotiations have been concluded.

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2011

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Le Centre d'accès aux soins communautaires de Champlain a été créé le 1^{er} janvier 2007 en vertu de la Loi 36 de 2005 sur l'intégration du système de santé local, et est constitué des actifs, des passifs et de l'actif net (insuffisance), des anciens Centres d'accès aux soins communautaires (CASCs) suivants : le Centre d'accès communautaire d'Ottawa, le Centre d'accès communautaire pour les comtés de l'Est, le Centre d'accès pour le comté de Renfrew et une partie du Centre d'accès communautaire de Lanark, Leeds et Grenville.

Le Centre d'accès aux soins communautaires de Champlain est un organisme de bienfaisance sans but lucratif établi par la loi, subventionné par la province et dont le mandat est d'offrir des services de soutien, des services de placement dans des établissements de soins de longue durée et un accès centralisé d'information et d'acheminement vers les ressources communautaires connexes.

Le Centre est un organisme de bienfaisance reconnu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et est par conséquent, exonéré d'impôt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Constatation des revenus

Le Centre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui incluent les dons et les subventions gouvernementales.

En vertu de la Loi sur la Santé et sa réglementation, le Centre est principalement subventionné par la province de l'Ontario selon les accords budgétaires établis par le ministère de la Santé. Les subventions d'exploitation sont comptabilisées comme revenus dans la période pour laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin de la période sont inscrites comme débiteurs. Lorsqu'une portion de la subvention se rattache à une période future, celle-ci est reportée et constatée comme revenu dans cette période future. Le Ministère doit examiner les états financiers de l'exercice avant que le financement total accordé ne soit finalisé. Tout ajustement du financement qui peut découler des négociations entreprises avec le Ministère sera reflété dans les comptes à l'issue des négociations.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Revenue recognition (continued)

Unrestricted contributions are recognized as revenue when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

Restricted contributions are recognized in the year in which the related expenses are incurred.

Contributions received in the form of capital assets that will be amortized are deferred and recognized as revenue on the same basis as the amortization expense related to the contributed capital assets.

Contributions received in the form of capital assets that will not be amortized are recognized as a direct increase in the net assets.

Financial instruments

All financial instruments are classified according to the characteristics and business purposes of those instruments. Financial assets are classified as either held-for-trading, held-to-maturity, available-for-sale or loans and receivables. Financial liabilities are classified as held-for trading or other liabilities. Settlement date accounting is used and transaction costs related to investments are expensed as incurred. Interest on interest-bearing available-for-sale financial assets is calculated using the effective interest rate method.

The Centre classified its cash as held-for-trading. Instruments classified as held-for-trading are carried at fair value, with any unrealized gains or losses recognized in the statement of operations.

The Centre classified its accounts receivable as loans and receivables. Instruments classified as loans and receivables are carried at amortized cost. A gain or loss is recognized in the statement of operations when the financial instrument is derecognized or impaired, and through the amortization process.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés sont constatés comme revenus au cours de l'exercice où les charges afférentes sont engagées.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations qui seront amorties sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations reçues sous forme d'apports.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations qui ne seront pas amorties sont constatés comme une augmentation directe à l'actif net.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont classés en fonction des caractéristiques et des fins de ces instruments. Les actifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponible à la vente ou prêts et créances. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction ou des autres passifs. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée et les coûts de transactions relatifs aux placements sont passés en charge lorsqu'ils sont encourus. Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Centre a classé l'encaisse comme un actif financier détenu à des fins de transaction. Les instruments classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur, avec les gains et pertes non réalisés constatés dans l'état des résultats au cours de l'exercice où ils sont produits.

Le Centre a classé ses débiteurs dans les prêts et créances. Les instruments classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Un gain ou une perte est constaté dans l'état des résultats au cours de l'exercice où il se produit, lorsque l'actif est décomptabilisé ou subit une dépréciation, ainsi que par le jeu du processus d'amortissement.

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2011

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Financial instruments (continued)

The Centre classified its accounts payable and accrued liabilities as other liabilities. Instruments classified as other liabilities as carried at amortized cost. A gain or loss is recognized in the statement of operations when the financial instrument is derecognized or impaired, and through the amortization process.

There were no instruments classified as held-to-maturity throughout the fiscal year or as at March 31, 2011. Instruments classified as held-to-maturity are accounted for at amortized cost.

There were no instruments classified as available-for-sale throughout the fiscal year or as at March 31, 2011. Instruments classified as available-for-sale are measured at fair value, with any unrealized gains and losses recognized in the statement of changes in net assets.

Fair value estimates of financial instruments are made at a specific point in time, based on relevant information about financial markets and specific financial instruments. As these estimates are subjective in nature, involving uncertainties and matters of significant judgement, they cannot be determined with precision. Changes in assumptions can significantly affect estimated fair values. The carrying value of the Centre's financial instruments approximate their fair value.

Capital assets

Purchased capital assets are recorded at cost. Contributed capital assets are recorded at fair value at the date of contribution. Repairs and maintenance costs are charged to expense. Betterments, which extend the estimated life of an asset, are capitalized. When a capital asset no longer contributes to the Centre's ability to provide services, its carrying amount is written down.

Capital assets are amortized on a straight-line basis using the following terms:

Furniture and equipment	10 years
Computer and communications equipment	3 years
Leasehold improvements	5 years
Vehicles	4 years

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2011

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Le Centre a classé ses créiteurs et charges à payer comme autres passifs. Les instruments classés comme autres passifs sont comptabilisés au coût amorti. Un gain ou une perte est constaté dans l'état des résultats au cours de l'exercice où il se produit, lorsque le passif est décomptabilisé ou subit une dépréciation, ainsi que par le jeu du processus d'amortissement.

Il n'y avait pas d'instruments classés comme détenus jusqu'à leur échéance au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011. Les instruments classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Il n'y avait pas d'instruments classés comme disponibles à la vente au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011. Les instruments classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état de l'évolution de l'actif net.

Les estimations de la juste valeur des instruments financiers sont prises à un moment précis, en se fondant sur les informations pertinentes sur les marchés financiers et des instruments financiers spécifiques. Comme ces estimations sont de nature subjective, impliquant des incertitudes et des questions importantes de jugement, elles ne peuvent pas être déterminées avec précision. Les changements dans les hypothèses peuvent sensiblement influencer sur la juste valeur estimative. La valeur comptable des instruments financiers du Centre se rapproche de leur juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts d'entretien et de réparations sont imputés aux dépenses. Les améliorations qui augmentent la durée de vie utile de l'actif sont capitalisées. La valeur résiduelle des immobilisations corporelles qui ne contribuent plus à la capacité du Centre d'offrir ses services est réduite.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique et de communication	3 ans
Améliorations locatives	5 ans
Véhicules	4 ans

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Impairment of long-lived assets

Long-lived assets are tested for recoverability whenever events or changes in circumstances indicate that their carrying amount may not be recoverable. An impairment loss is recognized when their carrying value exceeds the total undiscounted cash flows expected from their use and eventual disposition. The amount of the impairment loss is determined as the excess of the carrying value of the asset over its fair value.

Vacation pay

Vacation pay earned but not yet taken by employees is reported as an expense and a liability in the year earned.

Employee future benefit plans

The cost of the post-retirement benefits earned by employees is actuarially determined using the projected benefit method prorated on service, salary escalation, retirement ages of employees and trends in health care and dental costs. The excess of the net actuarial gain (loss) over 10% of the benefit obligation is amortized over the average remaining service period of active employees (known as the corridor approach). The accrued benefit obligations are measured for accounting purposes as at March 31 of each year.

The defined benefit pension plan is accounted for as a defined contribution plan as it is a multi-employer plan.

The Centre recognizes the expense related to this plan as contributions are made.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances gagnées qui ne sont pas encore utilisées par les employés sont constatées comme dépense et passif au cours de l'exercice où elles sont gagnées.

Régime d'avantages sociaux futurs

Le coût des avantages complémentaires à la retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, et à partir des hypothèses concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et la tendance des coûts pour les soins de santé et dentaires. L'excédent du gain actuariel net (perte) dépassant de 10 % le montant des prestations constituées est amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés en service actif (méthode connue sous le nom de méthode du corridor). Les obligations au titre des prestations constituées sont évaluées pour fins comptables au 31 mars de chaque année.

Le régime de retraite à prestations déterminées est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées car c'est un régime pluripatronal.

Le Centre constate les dépenses afférentes à ce régime lorsque les cotisations sont payées.

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2011

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2011

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Future accounting change

In 2010, the accounting standards boards in Canada finalized their deliberations with respect to which frameworks not-for-profit organizations should be following in the future. The choice of framework that an organization must follow depends on how the not-for-profit organization is classified. The not-for-profit organization is either controlled by government and classified as a government not-for profit organization (GNFPO) or is outside of the control of government and is classified as a not-for-profit organization in the private sector (NPO). The accounting alternatives available to GNFPOs and NPOs are not the same.

GNFPOs will be required to select from either (a) the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) Public Sector Accounting Handbook, including Section PS 4200 or, alternatively, (b) the CICA Public Sector Accounting Handbook without Section PS 4200.

NPOs will be required to select from either (a) Accounting Standards for Private Enterprises with the not-for-profit accounting standards, or (b) International Financial Reporting Standards.

These changes are effective for the Centre's fiscal year beginning April 1, 2012.

The Centre has not yet determined whether it is controlled by government and as such the impact of transitioning to a new accounting framework has not yet been determined.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modification comptable future

En 2010, les conseils des normes comptables au Canada ont clos leurs délibérations sur les référentiels comptables que les organismes sans but lucratif (OSBL) devraient appliquer dans l'avenir. Le choix du référentiel comptable à appliquer par un OSBL dépend de son classement. Un OSBL est soit contrôlé par le gouvernement et classé comme un OSBL du secteur public, soit non contrôlé par le gouvernement et classé comme un OSBL du secteur privé. Les choix de référentiel comptable qui s'offrent aux OSBL du secteur public et à ceux du secteur privé ne sont pas les mêmes.

Les OSBL du secteur public devront choisir entre (a) les Normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public avec les normes comptables pour les organismes sans but lucratif SP 4200 ou (b) les Normes comptables de l'ICCA pour le secteur public sans les normes comptables pour les organismes sans but lucratif 4200.

Les OSBL du secteur privé devront choisir entre (a) les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé avec les normes comptables pour les organismes sans but lucratif ou (b) les Normes internationales d'information financière.

Ces changements vont s'appliquer pour le Centre à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2012.

Le Centre est en train d'évaluer s'il est contrôlé par le gouvernement et par conséquent, l'impact de la transition vers un nouveau référentiel comptable n'a pas encore été évalué.

3. ACCOUNTS RECEIVABLE

Receivable from service providers
Sales taxes recoverable
Other

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$ -	\$ 113,815
	878,959	205,039
	<u>92,426</u>	<u>206,970</u>
	<u>\$ 971,385</u>	<u>\$ 525,824</u>

3. DÉBITEURS

Receivable des fournisseurs de services
Taxes de ventes recouvrables
Autres

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2011

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2011

4. CAPITAL ASSETS

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011			2010	
	Cost	Accumulated Amortization	Net Book Value	Net Book Value	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Furniture and equipment	\$ 1,835,496	\$ 524,025	\$ 1,311,471	\$1,356,413	Mobilier et équipement
Computer and communication equipment	2,907,938	1,497,227	1,410,711	711,794	Équipement informatique et de communication
Leasehold improvements	3,204,725	1,491,180	1,713,545	1,382,062	Améliorations locatives
Vehicles	22,883	18,244	4,639	10,360	Véhicules
	\$ 7,971,042	\$ 3,530,676	\$ 4,440,366	\$3,460,629	

**5. DUE TO MINISTRY OF HEALTH AND LONG-TERM
CARE (MOHLTC)**

Amount due to MOHLTC includes amounts owing from
the former CCACs as follows:

**5. DÛ AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE
LONGUE DURÉE (MSSLD)**

Le montant dû à MSSLD inclut les montants à recevoir
des anciens CASC suivants :

	2011	2010	
Lanark, Leeds and Grenville Champlain - 2007/2008	\$ 15,717 10,907	\$ 15,717 2,845,964	Lanark, Leeds et Grenville Champlain - 2007/2008
Champlain - 2008/2009	7	151,168	Champlain - 2008/2009
Champlain - 2009/2010	2,868	979,920	Champlain - 2009/2010
Champlain - 2010/2011	1,744,430	-	Champlain - 2010/2011
	\$ 1,773,929	\$ 3,992,769	

6. DEFERRED CONTRIBUTIONS - CAPITAL ASSETS

Deferred contributions consist of the unamortized
portions of contributions received for capital assets.

**6. APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS
CORPORELLES**

Les apports reportés comprennent les fractions non
amorties des apports reçus pour des immobilisations.

	2011	2010	
Balance, beginning of period	\$ 3,460,629	\$ 4,259,950	Solde au début
Contributions received	2,170,534	360,943	Apport reçu
Amounts amortized to revenue	(1,190,797)	(1,160,264)	Amortissement imputé aux résultats
Balance, end of period	\$ 4,440,366	\$ 3,460,629	Solde à la fin

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2011

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2011

7. EMPLOYEE FUTURE BENEFITS

The Centre has defined benefit plans which provide pension and other post-retirement and post-employment benefits to certain employees.

Information about the Centre's defined benefit plans as at March 31, 2011, in aggregate, is as follows:

	<u>2011</u>		<u>2010</u>		
	Post-retirement Benefits	Post-employment Benefits	Total	Total	
	Avantages complémentaires de retraite	Avantages postérieurs à la retraite	Total	Total	
Accrued benefit obligations	\$ 28,200	\$ -	\$ 28,200	\$ 30,300	Obligation au titre des prestations constituées
Unamortized gains	70,700	-	70,700	97,100	Gain actuariel non constaté
Accrued employee future benefits	\$ 98,900	\$ -	\$ 98,900	\$ 127,400	Actif d'avantages sociaux futurs

Post-retirement benefits - Renfrew

An independent actuarial valuation of the post-retirement benefits for the employees of the Centre was prepared as of March 31, 2011.

The significant actuarial assumptions adopted in measuring this accrued benefit obligation are as follows:

	<u>2011</u>	<u>2010</u>	
Post-retirement Benefit Plan			Régime d'avantages complémentaires à la retraite
Discount rate	5.00%	5.00%	Taux d'actualisation
Health care cost trend rate	9.0% - 5.5%	10.0% - 5.5%	Taux tendanciel des frais de soins de santé
Expected average remaining service life	3.8 years/ans	4.7 years/ans	Durée moyenne estimative du reste de la carrière active
Other information			Information additionnelle
Plan expense(income)	\$ (23,400)	\$ (17,300)	Dépenses (revenus) du régime
Benefits paid	6,800	10,100	Prestations versées

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Centre a des régimes à prestations déterminées qui procurent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite à certain employé(e)s.

L'information concernant les régimes de pension à prestations déterminées au 31 mars 2011, dans sa totalité, est la suivante :

Avantages complémentaires à la retraite - Renfrew

Une évaluation actuarielle indépendante des avantages complémentaires à la retraite des employés du Centre a été préparée au 31 mars 2011.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées dans l'évaluation de cette obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2011

7. EMPLOYEE FUTURE BENEFITS (continued)

Post-employment benefits

In accordance with a memorandum of agreement with OPSEU and its Local 481 and the former Renfrew County CCAC, an accrual for future severance obligations on divestment of its therapists had been provisioned. During the March 31, 2011 fiscal year, the Champlain CCAC decided to continue its therapy services delivery model and not to proceed with the divestment. The amount of \$NIL (2010 - \$781,288) was recorded against the service delivery salary, benefits and travel expense.

Pension plan

Substantially all of the employees of the Centre are members of the Hospitals of Ontario Pension Plan (the "Plan"), which is a multi-employer contributory defined benefit pension plan. Plan members will receive benefits based on the length of service and on the average of annualized earnings during the five consecutive years prior to retirement, termination or death, which provide the highest earnings.

Employer contributions to the Plan for the fiscal year totalled \$3,348,645 (2010 - \$3,242,354).

8. CONTINGENT LIABILITIES

Litigation

The Centre is involved in litigation arising out of a contract award from a predecessor CCAC. Although the claimant has asserted a claim of approximately \$12 million, the legal proceedings are still ongoing and the extent of the claim is not readily determinable at this time.

Due to the nature of its operations, the Centre is susceptible to claims from clients, employees, suppliers and past service provider agencies. Management has recorded its best estimate of the outcome of these claims in these financial statements.

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2011

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Avantages complémentaires à la retraite

En vertu du protocole d'accord avec le SEFPO et la section locale 481 et l'ancien CASC du comté de Renfrew, une charge à payer pour indemnités de départ futures sur le dessaisissement de ses thérapeutes a été comptabilisée. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, le CASC de Champlain a pris la décision de maintenir son modèle de prestation de services de thérapies et de ne pas procéder avec le dessaisissement. Le montant de nul \$ (781 288 \$ en 2010) a été enregistré contre la dépense des salaires, avantages sociaux et déplacement de prestation de services.

Régime de retraite

Presque tous les employés sont membres du Régime de Retraite des hôpitaux de l'Ontario (le "Régime") qui est un régime interentreprises contributif à cotisations déterminées. Les membres du Régime recevront leurs prestations d'après le nombre d'années de service et la moyenne annualisée des revenus gagnés durant les cinq premières années produisant les revenus les plus élevés précédant la retraite, démission ou décès.

Le montant des contributions de l'employeur au Régime pour l'exercice était de 3 348 645 \$ (3 242 354 \$ en 2010).

8. ÉVENTUALITÉS

Litige

Le Centre est impliqué dans un litige faisant suite à un contrat accordé par un ancien CASC. Bien que le demandeur ait émis une revendication d'environ 12 millions de dollars, l'action en justice est toujours en cours dans la mesure où la revendication ne peut pas être déterminée pour le moment.

En raison du caractère de ses activités, le Centre est prédisposé à subir des réclamations de la part de ses clients, employés, fournisseurs et anciens fournisseurs de services. La direction a comptabilisé dans les états financiers la meilleure estimation des coûts liés aux résultats de ces réclamations.

8. CONTINGENT LIABILITIES (continued)

Litigation (continued)

The Centre is a member of the Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC), which is a pooling of the liability insurance risks of its members. Members of the pool pay annual premiums that are actuarially determined. HIROC members are subject to reassessment for losses, if any, experienced by the pool for the years in which they are members and these losses could be material. No reassessments have been made to March 31, 2011.

Should these result in additional revenues or costs, the difference will be recorded in the year of settlement.

Severance costs

Effective October 1, 2012, the Centre will become responsible for severance costs for elect-to-work (casual) employees of service providers with whom the Centre has existing service agreements.

Currently, the agreements between the Centre and the service providers are being renewed on a year-to-year basis and it is uncertain when the Centre will be tendering for these services.

If these service providers were to lose some of their contracts and have to sever casual employees as a result of the Centre tendering for these services, the Centre would be responsible for absorbing any related severance costs.

Given that there is currently a provincial moratorium on the tendering of service contracts, it is uncertain when the Centre will be tendering for these services or whether the service providers would lose any contracts resulting in severance costs. Therefore, an estimate of these potential costs cannot be determined and the Centre has not recorded any liability with respect to these costs.

8. ÉVENTUALITÉS (suite)

Litige (suite)

Le Centre est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC) qui est une mise en commun des risques d'assurance responsabilité civile de ses membres. Les membres de cette collectivité payent des primes annuelles déterminées par calcul actuariel. Les membres de HIROC peuvent faire l'objet de cotisations additionnelles dans le cas où la collectivité devait subir des pertes pour les exercices au cours desquels ils sont membres, et ces cotisations pourraient être importantes. Au 31 mars 2011, aucune cotisation n'a été payée.

Si le résultat final de ces éventualités s'avérait différent des estimations comptabilisées, la différence sera comptabilisée au cours de l'exercice où le règlement sera effectué.

Indemnités de licenciement

À partir du 1^{er} octobre 2012, le Centre deviendra responsable de payer les indemnités de départ pour les employés qui peuvent choisir de travailler ou non (occasionnels) travaillant pour les prestataires de services avec lesquels le Centre a des ententes de services.

Présentement, les accords entre le Centre et les prestataires de services sont renouvelés sur une base annuelle et il n'est pas certain quand le Centre effectuera un appel d'offres pour ces services.

Si à la suite de l'appel d'offres effectué par le Centre ces prestataires de services perdent certains de leurs contrats et doivent licencier des employés occasionnels, le Centre aurait la responsabilité d'absorber ces coûts de licenciement.

Étant donné qu'il y a actuellement un moratoire provincial sur les appels d'offres des contrats de service, il n'est pas certain quand le Centre effectuera un appel d'offres pour ces services ni si les prestataires de services perdraient des contrats, ce qui entraînerait des coûts de licenciement. Par conséquent, on ne peut pas déterminer l'évaluation de ces coûts éventuels et le Centre n'a pas comptabilisé d'obligation en ce qui les concerne.

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2011

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2011

9. COMMITMENTS

The Centre has entered into lease agreements for premises. The contracts have terms extending to 2016. Annual lease payments, including tax maintenance and tax apportionments at their current rates, for the next five years are as follows:

2012	\$ 2,291,576	2012
2013	487,068	2013
2014	316,756	2014
2015	65,653	2015
2016	66,663	2016
	<u>\$ 3,227,716</u>	

The Centre has entered into operating lease commitments for equipment rental with varied conditions. The contracts have terms extending to 2014. Annual lease payments for the next three years are as follows:

2012	\$ 214,656	2012
2013	193,295	2013
2014	14,040	2014
	<u>\$ 421,991</u>	

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Centre s'est engagé dans des baux pour de l'espace de bureau. Les contrats ont des échéances s'échelonnant jusqu'en 2016. Les paiements annuels pour les cinq prochains exercices, incluant les frais d'opération et une proportion des impôts fonciers à leur taux courant, sont les suivants :

Le Centre s'est engagé dans des contrats de location-exploitation pour de l'équipement avec des conditions variées. Les contrats ont des échéances s'échelonnant jusqu'en 2014. Les paiements pour les trois prochains exercices sont les suivants :

10. CHANGES IN NON-CASH OPERATING WORKING CAPITAL ITEMS

	2011	2010	
Accounts receivable	\$ (445,561)	\$ (43,969)	Débiteurs
Prepaid expenses	(146,807)	208,603	Frais payés d'avance
Accounts payable and accrued liabilities	2,622,913	(2,539,396)	Créditeurs et charges à payer
Due to Ministry of Children and Youth Services	(47,961)	22,426	Dû au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Due to MOHLTC	(2,218,840)	551,295	Dû au MSSLD
	<u>\$ (236,256)</u>	<u>\$ (1,801,041)</u>	

10. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

11. ALLOCATION OF EXPENSES

During the year, the Centre allocated \$22,142 (2010 - \$42,000) of general administration costs from Service delivery to Administration. The allocation is based on the number of employees in each category.

11. VENTILATION DES DÉPENSES

Au cours de l'exercice, le Centre a ventilé 22 142 \$ (2010 - 42 000 \$) de coûts d'administration générale provenant des prestations de services à la direction. La ventilation repose sur le nombre d'employés dans chaque catégorie.